

Note d'analyse - Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2018-2019

Editorial

L'automne est pour les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs une saison paradoxale, celle des bilans tout autant que celle de l'action. D'une part, les organisateurs de séjours de vacances analysent leurs fréquentations estivales et consolident leurs données avec celles qu'ils ont enregistrées lors des petites vacances écoulées, d'autre part, les organisateurs d'accueils de loisirs relancent leurs activités péri ou extra scolaires qui débutent avec la nouvelle rentrée.

Cette année, nous pouvons particulièrement louer les efforts fournis par la DJEPVA qui est parvenue à livrer des éléments statistiques quasi en temps réel concernant les fréquentations des ACM pour la campagne 2018-2019. C'est donc en prenant appui sur les fichiers du système d'information relatif aux accueils de mineurs (SIAM ; traitement INJEP-MEDES mis en ligne dès le 31 octobre) que l'OVLEJ vous propose son 51^{ème} bulletin.

Du côté des séjours collectifs, après huit années consécutives d'érosion de la fréquentation, l'année 2018-2019 se termine par un notable renversement de tendance. Nous assistons ainsi à une augmentation de 1 % des effectifs de départ, augmentation soutenue par les *courts séjours*, les *séjours spécifiques* mais aussi par les *séjours de vacances* et en particulier par ceux organisés à l'étranger. Même si nous devons rester prudents quant à l'interprétation de ces données, nous pouvons aussi affirmer qu'elles traduisent et récompensent les efforts fournis par les acteurs impliqués dans le système « séjours collectifs », dont ceux mobilisés autour de la Jeunesse au plein air et de l'Union des associations de tourisme et de plein air.

Dans ce contexte, un nouveau venu a fait son apparition : « les *séjours de cohésion* » organisés dans le cadre du Service national universel. Les 1 978 jeunes concernés ont été considérés comme participants à des *séjours spécifiques* et sont donc venus renforcer les effectifs de départs recensés dans ce cadre. Au regard de la spécificité de ces séjours, en particulier avec la montée en puissance de leur dimension « obligatoire », il nous semblerait pertinent que soit créée une catégorie statistique distincte afin d'éviter toute confusion de sens entre des pratiques motivées par des inscriptions volontaires « de loisir » et celles liées à une œuvre de cohésion sociale imposée par la puissance publique.

Concernant les accueils de loisirs, nous pouvons mesurer les effets de la réforme et de la « contre-réforme » des rythmes éducatifs sur le nombre de lieux d'accueils qui régresse de façon conséquente. Si le nombre de places ouvertes dans ces accueils est quant à lui plutôt en hausse durant les périodes de vacances scolaires, il accuse une baisse de 20 % durant le reste de l'année, ce qui pose concrètement la question de l'accès effectif et régulier aux pratiques éducatives culturelles pour des centaines de milliers d'enfants.

Ainsi, ce bulletin arrive à point nommé pour confirmer la nécessité d'une observation et d'une analyse des pratiques de vacances et de loisirs des enfants et des jeunes permettant aux acteurs directs de mieux comprendre, au-delà de leurs spécificités, les enjeux globaux auxquels ils sont confrontés, et de mieux se positionner dans un contexte animé par des reconfigurations permanentes.

Luc Greffier, Président de l'Ovlej

Dans son Bulletin n° 50, l'OVLEJ apportait une analyse des données statistiques sur les accueils collectifs de mineurs (ACM) sur neuf ans (2009-2010 à 2017-2018). Les nouvelles données, portant sur l'année 2018-2019, ont été mises en ligne en cette fin d'année sur le site de l'INJEP (source : DJEPVA, fichiers SIAM ; traitement INJEP-MEDES). Leur analyse fait l'objet de ce nouveau Bulletin. L'accent est mis dans un premier temps sur les séjours collectifs puis, dans un second temps, sur les accueils de loisirs et de jeunes.

SÉJOURS COLLECTIFS

Sur l'année 2018-2019 (septembre à août), 54 729 séjours collectifs (tous types confondus) ont été organisés et ont engendré 1 445 869 départs de mineurs. Si le nombre de séjours est stable par rapport à l'année précédente, les effectifs de départs progressent eux de 1 % (soit 17 239 départs supplémentaires). Cette augmentation, si elle peut paraître faible, est la première enregistrée depuis huit ans (la dernière datant de 2010-2011 : +4 %).

Fréquentation des séjours collectifs selon le type de séjour

Quatre types d'accueils collectifs de mineurs avec hébergements sont distingués dans les données recueillies par la DJEPVA (voir encadré « vocabulaire » ci-dessous).

Sur l'année 2018-2019, les effectifs de départs se répartissent de la manière suivante :

- Près de 60 % des départs de mineurs sont sur des séjours de vacances,
- Un quart (26 %) sont sur les séjours « activité accessoire » organisés par les accueils de loisirs et de jeunes,
- 10 % sont sur des séjours spécifiques,
- Et enfin 5 % sont sur des séjours courts.

Vocabulaire

Séjours de vacances : séjours non spécifiques de cinq jours ou plus.

Séjours courts : séjours non spécifiques de moins de cinq jours.

Séjours spécifiques : séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, séjours OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), séjours de cohésion organisés dans le cadre du SNU (Service national universel).

Séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs et de jeunes, nommés aussi « mini-camps » (de deux à cinq jours).

Contexte et méthodologie

A travers sa base de données SIAM, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) recueille, chaque année, diverses données sur les accueils collectifs de mineurs en France.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), rattaché au directeur de la DJEPVA, a pour mission de traiter ces données au travers de la Mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES).

Le 31 octobre 2019, les données sur la période 2009-2010 à 2018-2019 (estimations au 15 octobre 2019) ont été diffusées.

Les neuf fichiers (sous format Excel) sont accessibles sur le site de l'INJEP à l'adresse suivante : <https://injep.fr/donnee/donnees-sur-les-accueils-collectifs-de-mineurs-bilan-annee-scolaire-2018-2019/>

Chaque fichier correspond à un type d'accueil (accueils collectifs sans hébergement, avec hébergement et accueils de scoutisme) et à un territoire (national, régional, départemental).

Par la publication de ce Bulletin, l'OVLEJ propose aux acteurs du champ de l'animation une aide à la lecture et à l'analyse de ces données.

A noter :

Si au cours d'une année, un mineurs participe à plusieurs séjours, il sera comptabilisé plusieurs fois. Les données ne portent donc pas sur le nombre de mineurs partis mais bien sur les effectifs de départs de mineurs.

Pour la deuxième année, des données concernant les accueils de scoutisme sont proposées. Celles-ci n'ont pas fait l'objet d'analyses dans ce Bulletin.

Tableau 1 : Effectifs de départ de mineurs en séjours collectifs selon le type de séjour

	2017-2018	2018-2019	Évolution
Séjours de vacances	850 363	855 444	+1 %
Séjours courts	62 327	69 619	+12 %
Séjours spécifiques	143 138	149 728	+5 %
Séjours « activité accessoire »	372 802	371 078	0 %
Ensemble des séjours	1 428 630	1 445 869	+1 %

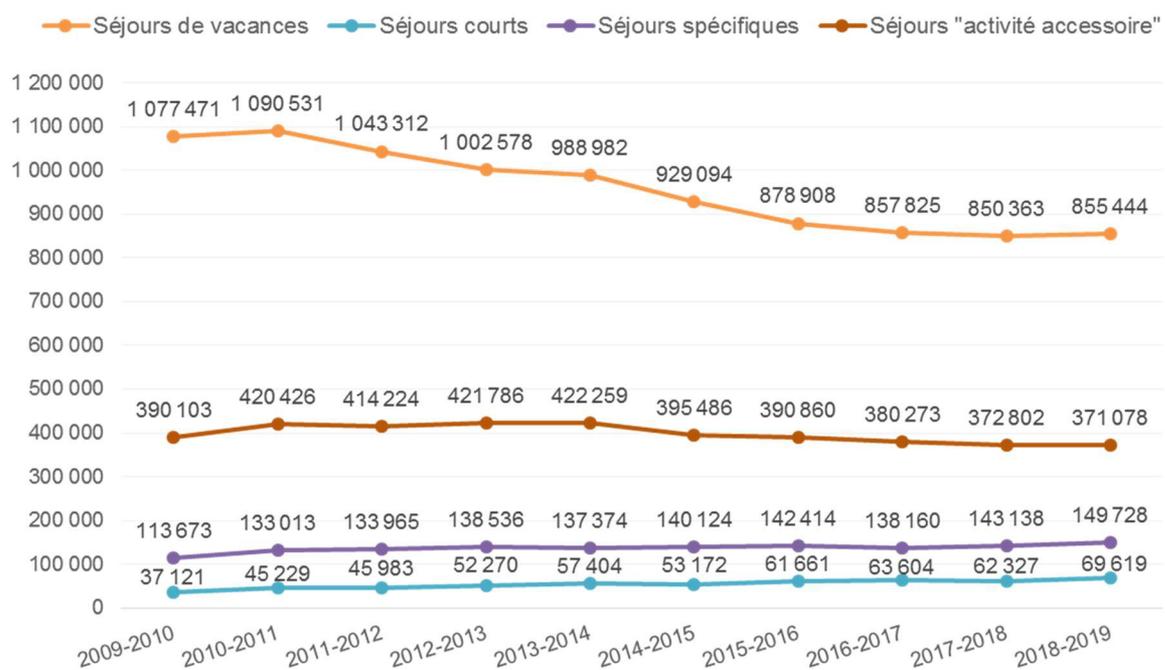
Comme cela avait déjà été mentionné dans le Bulletin n° 50, bien que les séjours de vacances restent ceux qui enregistrent le plus grand nombre de départs, les autres types de séjours ont pris une place de plus en plus importante au fil des ans. Ils représentaient 33 % des effectifs de départs en 2009-2010, et en représentent aujourd'hui 41 %. Ces données montrent donc une évolution dans l'offre et/ou la demande concernant les séjours collectifs.

Sur l'année 2018-2019, les effectifs de départs sont en progression pour tous les types de séjours, à l'exception des séjours « activité accessoire » pour lesquels les départs restent quasiment stable par rapport à l'année précédente (voir tableau 1 ci-dessus). Ces « mini-camps », organisés par les accueils de loisirs et de jeunes, ont vu leurs effectifs de départs progresser jusqu'en 2013-2014. Depuis, ils ont enregistré chaque année de légères baisses, comme le montre le

graphique 1.

Les séjours courts sont ceux qui enregistrent la plus forte hausse, avec des effectifs en progression de 12 % (soit 7 292 départs de mineurs supplémentaires). Ils atteignent ainsi un pic jamais atteint sur les neuf années précédentes. Notons que ces séjours courts sont en progression quasi constante sur les dix années d'observation. Leurs effectifs sont ainsi passés de 37 121 départs en 2009-2010, à 69 619 en 2018-2019 (ce qui correspond à une progression de 88 %).

Les séjours spécifiques enregistrent eux, en 2018-2019, une progression de 5 % par rapport à l'année précédente (soit 6 590 départs supplémentaires). Il est important de noter que les séjours proposés dans le cadre du SNU sont comptabilisés dans cette catégorie : pour cette première année expérimentale, treize séjours ont accueilli 1 978 jeunes. Si l'on calcule l'évolution des départs hors séjours SNU, la hausse est de 3 % (au

Graphique 1 : Effectifs de départ de mineurs en séjours collectifs

lieu de 5 %). La progression enregistrée pour les séjours spécifiques ne s'explique donc pas uniquement par ce nouveau dispositif. Comme pour les séjours courts, les départs sur les séjours spécifiques sont en progression quasi constante sur les dix années d'observation. Les effectifs passent ainsi de 113 673 départs en 2009-2010 à 149 728 en 2018-2019 (soit +32 %).

Enfin, les séjours de vacances, qui accueillent les effectifs de départs les plus importants, affichent pour la première fois depuis huit ans une évolution positive. Les départs de mineurs sont en légère progression : +1 % (soit 5 081 départs supplémentaires). 855 444 départs ont ainsi été comptabilisés sur ces séjours de cinq jours ou plus, pour l'année 2018-2019.

Fréquentation des séjours collectifs selon l'âge

Note méthodologique : Concernant les tranches d'âge, une rupture de série a eu lieu en 2017. Depuis le printemps 2017, les effectifs font référence aux tranches d'âge 6-13 ans et 14-17 ans et non plus aux tranches d'âge 6-11 ans et 12-17 ans. Cette modification s'inscrit dans un souci de cohérence avec la réglementation en vigueur dans les accueils collectifs de mineurs. Sur ces deux tranches d'âge, les données avant et après 2017 ne sont donc pas comparables.

Sur l'année 2018-2019, 67 % des mineurs partis en séjours collectifs avaient moins de 14 ans et 33 % avaient entre 14 et 17 ans. Cette répartition est identique à celle de l'année précédente. Comme le montre le graphique 2 ci-dessous, les

départs d'enfants de 6 à 13 ans sont majoritaires sur tous les types de séjours, à l'exception des séjours spécifiques. Ces derniers se distinguent en accueillant majoritairement des adolescents (65 % de départs de 14-17 ans).

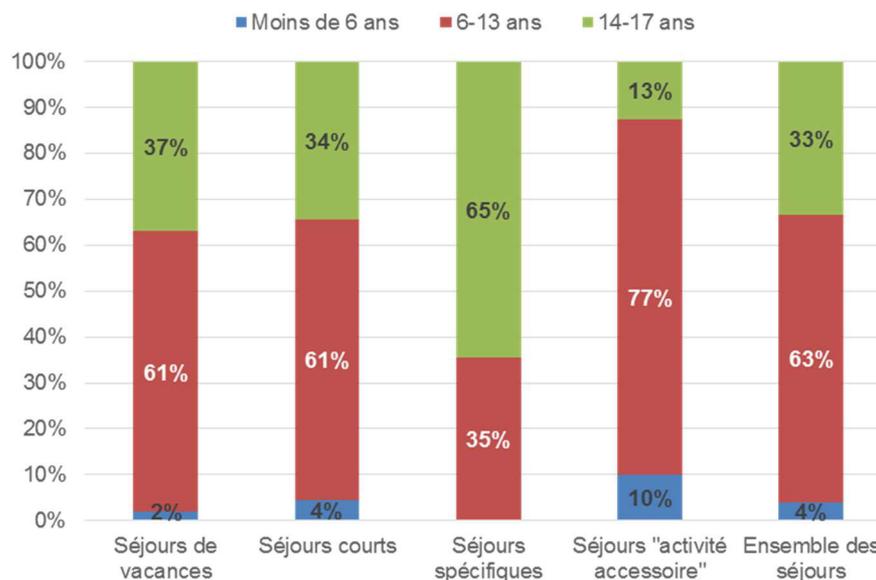
Concernant l'évolution des effectifs de départs entre 2017-2018 et 2018-2019, tous séjours confondus, les moins de 6 ans enregistrent une légère augmentation (+1 %), les 6-13 ans sont quasi-stables et les 14-17 ans affichent une progression de +4 % (19 173 départs supplémentaires pour cette tranche d'âge).

Tableau 2 : Effectifs de départ de mineurs en séjours collectifs selon l'âge

	2017-2018	2018-2019	Évolution
Moins de 6 ans	56 358	56 761	+1 %
6-13 ans	907 394	905 057	0 %
14-17 ans	464 878	484 051	+4 %

Si l'évolution globale des départs d'enfants de 6 à 13 ans est quasi-stable, notons que leurs effectifs régressent (-2 %) sur les séjours de vacances et, à l'inverse, progressent fortement (+16 %) sur les séjours courts. Les 14-17 ans sont quant à eux en progression sur tous les types de séjours, hormis sur les « mini-camps » qui sont organisés par les accueils de loisirs, et qui ne s'adressent donc pas ou peu à cette tranche d'âge.

Graphique 2 : Répartition par tranches d'âge des effectifs de mineurs partis en séjours collectifs, sur l'année 2018-2019



Fréquentation des séjours collectifs selon la destination

Sur l'année 2018-2019, tous séjours confondus, 88 % des départs ont concernés des séjours en France métropolitaine, 12 % des séjours à l'étranger et 1 % des séjours dans les DOM-COM.

Les séjours en France métropolitaine restent donc largement majoritaires et ont permis 1 269 025 départs de mineurs. Cet effectif est en légère progression (+1 %, soit 10 288 départs supplémentaires) par rapport à l'année précédente. Les séjours à l'étranger ont eux permis 167 500 départs et enregistrent une augmentation de 5 % (soit 7 349 départs supplémentaires). Notons que ces séjours étaient déjà en progression l'année précédente (+2 % de départs en 2017-2018), alors que ce n'était pas le cas des séjours en France (-1 %).

Comme le montre le tableau 3 ci-dessous, les départs à l'étranger sont en progression quel que soit le type de séjours. Ils concernent majoritairement des adolescents : 73 % de 14-17 ans contre 27 % de 6-13 ans. En termes d'évolution, les effectifs sont néanmoins en plus forte progression pour les plus jeunes : +7 % de départs de 6-13 ans (soit 2 990 départs supplémentaires) par rapport à l'année précédente, contre +4 % pour les 14-17 ans (soit 4 389 départs supplémentaires).

Les effectifs de départs de mineurs les plus nombreux, pour l'année 2018-2019, concernent la Grande-Bretagne, l'Espagne, les Etats-Unis et l'Italie (voir tableau 4 ci-contre).

Si ce top 4 n'évolue que peu au fil des ans, il est intéressant de noter que les destinations deviennent de plus en plus nombreuses. Selon les données disponibles, en 2013-2014, les départs à

Tableau 4 : Top 10 des destinations à l'étranger, selon les effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs

	Effectifs 2018-2019	Évolution 2018-2019 / 2017-2018
Grande-Bretagne	44 639	+3 %
Espagne	27 851	0 %
Etats-Unis	13 995	+13 %
Italie	12 931	-3 %
Grèce	6 544	+4 %
Allemagne	5 817	+3 %
Irlande	5 712	+2 %
Malte	4 802	+6 %
Portugal	4 789	+23 %
Canada	3 821	+15 %

l'étranger ont concernés 91 pays, et, en 2018-2019, 108 pays.

Entre ces deux années, parmi les destinations ayant enregistrées plus de 1 000 départs de mineurs en 2018-2019, les plus fortes progressions concernent :

- le Japon : +908 % (243 départs en 2013-2014 contre 2 449 en 2018-2019),
- L'Islande : +209 % (383 contre 1 183),
- La Suède : +119 % (473 contre 1 038),
- La Thaïlande : +98 % (948 contre 1 877),
- Malte : +72 % (2 785 contre 4 802).

Tableau 3 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs à l'étranger, selon le type de séjours

	2017-2018	2018-2019	Évolution
Séjours de vacances	94 235	100 513	+7 %
Séjours courts	3 773	4 020	+7 %
Séjours spécifiques	61 372	62 040	+1 %
Séjours « activité accessoire »	771	927	+20 %
Total	160 151	167 500	+5 %

Lecture : En 2018-2019, 100 513 départs de mineurs à l'étranger ont eu lieu dans le cadre d'un séjour de vacances, soit une progression de 7 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 5 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs en France métropolitaine, selon le type de séjours

	2017-2018	2018-2019	Évolution
Séjours de vacances	749 292	748 065	0 %
Séjours courts	58 119	65 170	+12 %
Séjours spécifiques	81 584	87 362	+7 %
Séjours « activité accessoire »	369 742	368 428	0 %
Total	1 258 737	1 269 025	+1 %

Pour les séjours ayant eu lieu en France métropolitaine, les départs sont en progression sur les séjours courts (+12 %) et spécifiques (+7 %), comme le montre le tableau 5 ci-dessus.

Les séjours en France concernent majoritairement des enfants de 6-13 ans : ils représentent en effet 67 % des départs, contre 28 % de 14-17 ans et 4 % de moins de 6 ans. Les effectifs sont néanmoins en progression pour les adolescents, dans une proportion identique à celle pour les séjours à l'étranger (+4 %)¹. Les effectifs des 6-13 ans sont eux en légère diminution (-1 %). Un questionnement peut se poser concernant un potentiel basculement « d'habités » partant généralement en France qui auraient préférés l'étranger sur cette année 2018-2019 ? Mais peut-être s'agit-il uniquement d'un nouveau public de primo-partants privilégiant les destinations à l'étranger ?

En France métropolitaine, les régions de destination qui accueillent les plus fort effectifs de mineurs sont l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie (voir tableau 6 ci-contre). La répartition selon la destination est quasi-identique à celle de l'année précédente.

A noter, l'Île-de-France enregistre une forte progression de ses effectifs (+29 %) par rapport à l'année précédente, tandis que la Corse affiche, à l'inverse, une forte diminution (-18 %). Pour les autres régions, les évolutions sont comprises entre -2 % et +4 %.

Tableau 6 : Effectifs de départs de mineurs selon la destination

	Effectifs 2017-2018	Effectifs 2018-2019	Évolution
Auvergne-Rhône-Alpes	247 414	246 860	0 %
Bourgogne-Franche-Comté	65 365	65 228	0 %
Bretagne	84 020	84 778	+1 %
Centre-Val-de-Loire	43 300	44 923	+4 %
Corse	16 032	13 112	-18 %
Grand Est	72 223	71 634	-1 %
Hauts-de-France	91 823	92 716	+1 %
Île-de-France	45 998	59 116	+29 %
Normandie	66 316	65 267	-2 %
Nouvelle Aquitaine	166 586	163 758	-2 %
Occitanie	153 570	152 543	-1 %
Pays-de-la-Loire	97 373	100 579	+3 %
Provence-Alpes-Côte-D'azur	108 717	108 511	0 %
Guadeloupe	1 467	1 050	-28 %
Martinique	1 208	1 101	-9 %
Guyane	973	827	-15 %
La Réunion	4 531	4 660	+3 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	50	111	+122 %
Mayotte	1 513	1 547	+2 %
Polynésie Française	0	48	/
Étranger	160 151	167 500	+5 %
Total	1 428 630	1 445 869	+1 %

¹ Attention, si les évolutions calculées sont identiques (+4 % d'adolescents aussi bien pour les séjours à l'étranger que pour les séjours en France), cela ne signifie pas que les effectifs supplémentaires sont identiques. Ainsi, sur les séjours à l'étranger, la progression de 14-17 ans représente 4 389 départs supplémentaires par rapport à l'année précédente, tandis que pour les séjours en France, elle représente 14 639 départs supplémentaires.

Nombre de journées et de journées enfants

Les données diffusées par l'INJEP renseignent également sur le nombre de journées et de journées enfants.

Le nombre de journées correspond à la somme des durées de séjours. En 2018-2019, 368 608 journées ont ainsi été comptabilisées sur l'ensemble des séjours collectifs. Plus d'un tiers (35 %) des séjours organisés ont duré moins de cinq jours et 65 % cinq jours ou plus. Les séjours spécifiques (qui, contrairement aux autres, ne se distinguent pas par leur durée), sont majoritairement organisés sur des durées longues : 82 % des séjours durent cinq jours ou plus et 18 % moins de cinq jours.

Une journée enfant correspond à l'accueil d'un enfant pendant une journée (un séjour de 10 jours accueillant 12 enfants correspondra donc à 120 journées enfants). En 2018-2019, c'est 11 384 440 journées enfants qui ont été enregistrées.

Ces différents indicateurs sont stables par rapport à l'année précédente.

Séjours collectifs : conclusion

Si le terme « colo » est aujourd'hui encore largement utilisé, l'analyse des données produites par la DJEPVA montre bien que les séjours collectifs sont aujourd'hui multiples. S'ils ont tous pour objectif premier de permettre le départ de mineurs en vacances, la diversité, tant en termes de durées, de destinations ou de types de séjours, offre aujourd'hui un large choix aux familles qui souhaitent faire partir leurs enfants.

Ainsi, les séjours courts, les séjours spécifiques et les séjours à l'étranger se développent depuis quelques années, répondant sûrement à de nouveaux besoins ou attentes de la part des familles : pouvoir profiter de son enfant le week-end tout en lui permettant de partir en séjour du lundi au vendredi, répondre aux envies spécifiques des adolescents,...

Les adolescents justement sont de retour sur cette année 2018-2019. Ceux sont eux qui permettent cette évolution globale à la hausse, attendue depuis plusieurs années. Plus de la moitié des départs des 14-17 ans (50 %) l'ont été dans le cadre de séjours de vacances (cinq jours ou plus) se déroulant en France et 25 % sur des séjours à l'étranger. Les départs de 6-13 ans sont à

55 % sur des séjours de vacances en France et à 32 % sur des séjours « activité accessoire » organisés par les accueils de loisirs en France. Ces « mini-camps », bien qu'ils soient en régression depuis quelques années, séduisent donc toujours les familles.

Notons que, sur les quatre dernières années, des données sur le nombre de mineurs déclarés en situation de handicap sont renseignées dans les fichiers diffusés par l'INJEP. Elles sont néanmoins à lire avec prudence car elles concernent des prévisions. En 2018-2019, 5 720 mineurs en situation de handicap ont été déclarés sur les effectifs de départs (soit 0,4 %).

Quelques indicateurs à retenir sur l'année 2018-2019 :

- **1 445 869 départs de mineurs** en séjours collectifs, soit +1 % par rapport à l'année précédente. **Première hausse depuis huit ans.**
- 59 % de départs de mineurs en séjours de vacances et 41 % sur les autres types de séjours (courts, spécifiques et « activité accessoire »).
- Des séjours courts et des séjours spécifiques qui, s'ils ne représentent que 15 % des départs, voient leurs effectifs progresser depuis 10 ans.
- 67 % de moins de 14 ans et 33 % de 14-17 ans.
- Des départs d'adolescents plus nombreux (+4 % de 14-17 ans par rapport à 2017-2018).
- 88 % de départs de mineurs en France et 12 % à l'étranger.
- Des séjours à l'étranger dont les effectifs progressent encore (+5 %), et de plus en plus de destinations.
- 65 % de séjours de cinq jours ou plus et 35 % de moins de cinq jours.

ACCUEILS DE LOISIRS ET DE JEUNES

Sur l'année 2018-2019 (septembre à août), un tiers des communes françaises métropolitaines (11 795) dispose d'un accueil de loisirs ou de jeunes ayant ouvert au moins sur une des périodes de l'année (que ce soit pendant la semaine et/ou pendant les vacances).

Nombre de lieux d'accueils de loisirs et de jeunes

En 2018-2019, 31 379 accueils de loisirs et 518 accueils de jeunes ayant au moins une période d'activité dans l'année (soit 31 619 accueils au total), sont déclarés en France métropolitaine².

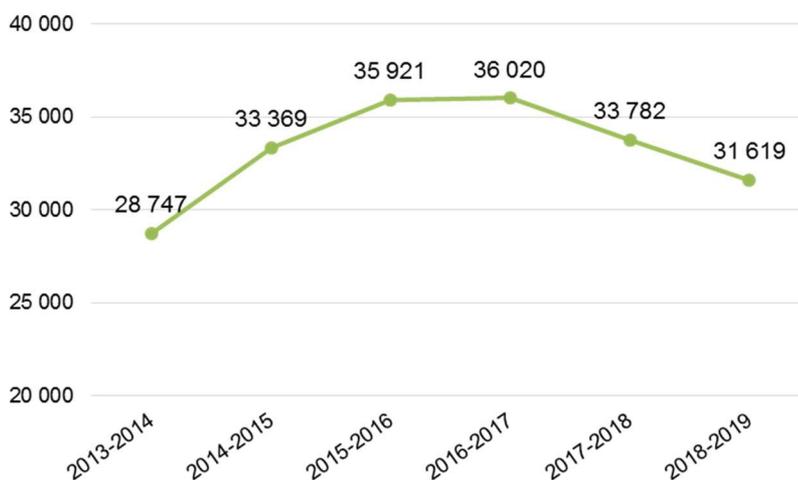
Vocabulaire

Les accueils de loisirs s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire.

Les accueils de jeunes s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus.

Comme le montre le graphique 3 ci-dessous, le nombre d'accueils a augmenté jusqu'en 2016-2017, et est depuis en diminution (-6 % en 2018-2019). La progression du nombre d'accueils s'inscrit dans le dispositif de réforme des rythmes éducatifs, mis en place à partir de la rentrée 2013. En septembre 2017, les communes qui le souhaitent ont eu la possibilité de revenir, dans les écoles maternelles et primaires, à la semaine de 4 jours de classe. De nombreuses communes ont fait ce choix, ce qui explique la diminution sur les deux dernières années.

Graphique 3 : Nombre de lieux d'accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine



En Bretagne, Ile-de-France et Pays-de-la-Loire, plus de la moitié des communes dispose d'un accueil de loisirs ou de jeunes (voir tableau 7). En termes de nombre de lieux, c'est l'Ile-de-France, l'Occitanie et les Hauts-de-France qui présentent les plus forts effectifs.

Tableau 7 : Proportion de communes disposant d'un accueil de loisirs ou de jeunes par région, et nombre de lieux, sur l'année 2018-2019

	% de communes	Nombre de lieux
Auvergne-Rhône-Alpes	35 %	3 253
Bourgogne-Franche-Comté	22 %	1 404
Bretagne	57 %	1 665
Centre-Val-de-Loire	35 %	1 350
Corse	13 %	86
Grand Est	29 %	2 705
Hauts-de-France	35 %	3 333
Ile-de-France	57 %	5 685
Normandie	24 %	1 485
Nouvelle Aquitaine	31 %	3 100
Occitanie	30 %	3 408
Pays-de-la-Loire	60 %	2 024
Provence-Alpes-Côte-D'azur	51 %	2 121
Total France métropolitaine	33 %	31 619

Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 35 % des communes disposent, en 2018-2019, d'un accueil de loisirs ou de jeunes ayant ouvert au moins une période dans l'année (en semaine et/ou pendant les vacances). Cette région recense 3 253 lieux d'accueils.

² Dans les DOM-COM, sur l'année 2018-2019, 919 accueils de loisirs et 2 accueils de jeunes ayant au moins une période d'activité dans l'année sont déclarés. Pour l'ensemble de la France (métropolitaine + DOM + COM), 32 539 accueils de loisirs et de jeunes sont comptabilisés. Les données sur les accueils sans hébergements présentées dans ce Bulletin ne portent que sur la France métropolitaine.

Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes selon les temps d'accueil

Note méthodologique : Pour chacun des lieux d'accueils recensés, le nombre de places ouvertes est estimé en ne conservant que l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée.

Les données recueillies par la DJEPVA permettent de distinguer le nombre de places ouvertes selon les temps d'accueil, notamment en différenciant les temps périscolaires des temps extrascolaires.

Sur les temps périscolaires (y compris mercredi ou samedi), 2 196 010 places ont été ouvertes en

2018-2019, ce qui représente une baisse de 20 % par rapport à l'année précédente. A l'inverse, comme le montre le tableau 8, les temps extrascolaires organisés sur les périodes de vacances sont eux en légère augmentation, à l'exception des vacances de Noël. Cette période enregistre une baisse de 6 % du nombre de places ouvertes. Toutes les autres périodes de congés affichent une hausse de 2 %.

Hors périodes de vacances, les accueils de loisirs et de jeunes peuvent proposer des périodes d'activités sur chacun des jours de la semaine (voir tableau 9). Bien qu'enregistrant de fortes baisses par rapport à 2017-2018, suite au retour à la semaine de 4 jours pour de nombreuses communes, le nombre de places ouvertes le plus éle-

Tableau 8 : Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon les périodes de congés

	2017-2018	2018-2019	Évolution
Congés d'automne	842 934	860 433	+2 %
Congés de Noël	431 204	404 198	-6 %
Congés d'hiver	822 431	839 652	+2 %
Congés de printemps	831 124	848 767	+2 %
Mois de juillet	1 149 525	1 171 683	+2 %
Mois d'août	754 125	755 485	+2 %

Tableau 9 : Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon les périodes au cours de la semaine

Au moins une période d'activité :	2017-2018	2018-2019	Évolution
Au cours du lundi, mardi, jeudi ou vendredi	2 376 725	1 820 518	-23 %
Le mercredi	1 885 885	1 455 279	-23 %
Le samedi	118 333	115 084	-3 %
Sur les autres périodes	56 776	60 380	+6 %
En périscolaire*	2 746 245	2 196 010	-20 %

* *Note méthodologique* : Avec la réforme des rythmes éducatifs, la mise en place d'une semaine de classe sur cinq jours avait modifié la réglementation des accueils de loisirs et de jeunes. La classe ayant lieu le mercredi matin, le mercredi après-midi avait été inclus dans le temps périscolaire.

Depuis la rentrée 2017, les communes qui le souhaitent ont pu revenir à la semaine de 4 jours de classe dans les écoles maternelles et primaires. Pour ces territoires, les accueils de loisirs et de jeunes organisés le mercredi sont donc redevenus des temps extrascolaires.

Les données diffusées par l'INJEP ne permettent pas, pour les périodes du mercredi et du samedi, de distinguer le nombre de places ouvertes sur le temps périscolaire et celles sur le temps extrascolaire. Elles nous renseignent néanmoins sur le nombre global de places ouvertes en périscolaire (dernière ligne du tableau), quel que soit le jour de la semaine (du lundi au samedi).

vé reste sur la période d'activité du lundi, mardi, jeudi ou vendredi (1 820 518). Le mercredi comptabilise 1 455 279 places ouvertes. Notons que ces places ouvertes sur la journée du mercredi peuvent être déclarées en périscolaire tout comme en extrascolaire, selon la semaine de classe (4 ou 5 jours) adoptée par les communes.

Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes selon l'âge

Note méthodologique : Concernant les tranches d'âge, une rupture de série a eu lieu en 2017. Depuis le printemps 2017, les effectifs font référence aux tranches d'âge 6-13 ans et 14-17 ans et non plus aux tranches d'âge 6-11 ans et 12-17 ans. Cette modification s'inscrit dans un souci de cohérence avec la réglementation en vigueur dans les accueils collectifs de mineurs. Sur ces deux tranches d'âge, les données avant et après 2017 ne sont donc pas comparables.

Sur les temps d'accueil déclarés en périscolaire, la majorité des places ouvertes le sont pour des enfants de moins de 14 ans : 60 % pour des 6-13 ans et 37 % pour des moins de 6 ans. Seules 3 % des places ouvertes l'ont été pour des 14-17 ans.

Sans distinction entre périscolaire et extrascolaire, les temps en semaine sur lesquels les proportions de places ouvertes sont les plus impor-

tantes pour les adolescents sont le samedi (38 %) et les autres périodes (41 %), comme le montre le graphique 4 ci-dessous.

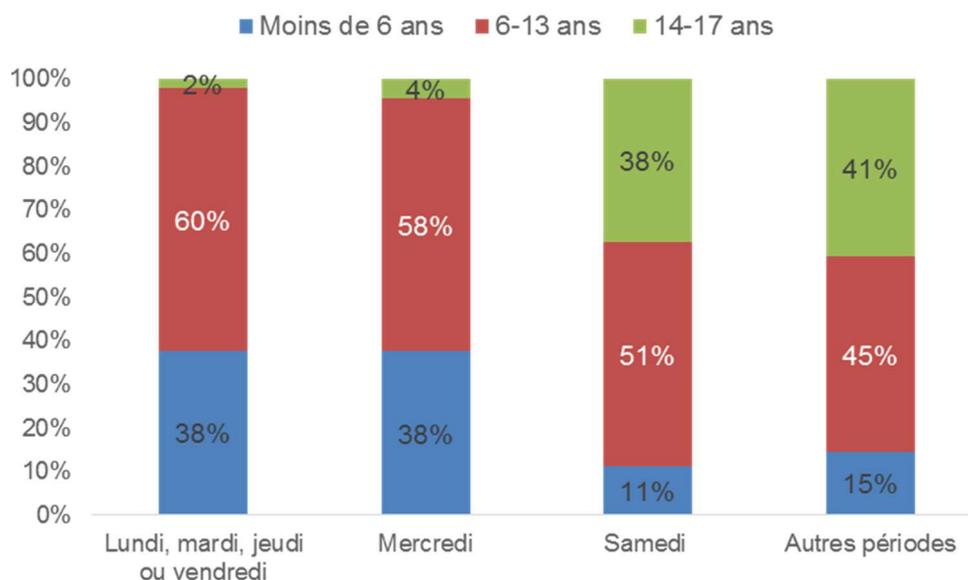
Sur les temps d'accueil ayant lieu durant les congés scolaires, la répartition par tranches d'âge est quasi-similaire sur les différentes périodes : un peu plus d'un tiers de moins de 6 ans, en moyenne 56 % de 6-13 ans et 10 % de 14-17 ans (voir graphique 5 en page suivante).

Concernant l'évolution du nombre de places par rapport à l'année précédente, les effectifs pour les 14-17 ans sont en diminution quelle que soit la période d'accueil, en semaine tout comme lors des vacances (évolutions comprises entre -3 % et -15 %).

Pour les moins de 14 ans, les effectifs sur la semaine sont en régression sur les périodes du lundi au vendredi (entre -22 % et -25 %), mais progressent par contre sur le samedi (+1 % pour les moins de 6 ans et +2 % pour les 6-13 ans) et les autres périodes (+83 % et +13 %). Notons néanmoins que ces périodes sur les week-ends sont celles qui affichent les plus faibles effectifs d'accueils, comme le montre le tableau 9 (en page 9).

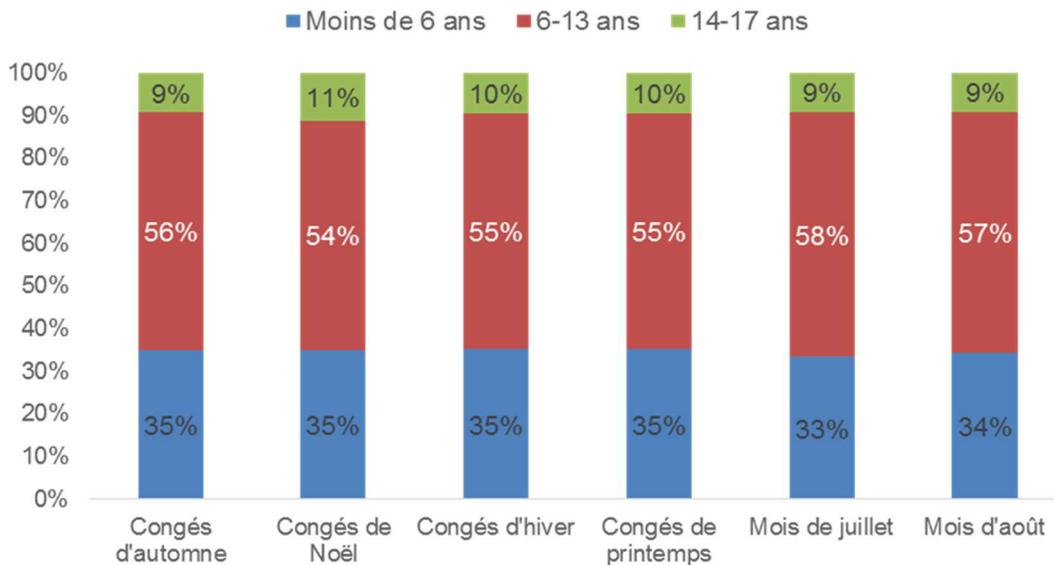
Sur la période des vacances, seuls les congés de Noël enregistrent des diminutions d'effectifs pour les moins de 14 ans (-6 %). Pour les autres périodes, le nombre de places ouvertes est en pro-

Graphique 4 : Répartition par tranches d'âge du nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, durant la semaine scolaire, en France métropolitaine, sur l'année 2018-2019



Lecture : En 2018-2019, sur les temps d'accueil du mercredi en accueils de loisirs et de jeunes, 38 % des places ouvertes concernaient les moins de 6 ans, 58 % les 6-13 ans et 4 % les 14-17 ans.

Graphique 5 : Répartition par tranches d'âge du nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, durant les congés scolaires, en France métropolitaine, sur l'année 2018-2019



gression pour les moins de 6 ans tout comme pour les 6-13 ans. Ces hausses sont comprises entre +1 % et +4 % selon les périodes.

Accueils de loisirs et de jeunes : conclusion

L'évolution du nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, hors vacances scolaires, est fortement dépendante des rythmes éducatifs et des politiques locales mis en place. Ainsi, les effectifs sont en diminution sur les deux dernières années d'observation.

Le succès des accueils sans hébergements sur les temps de vacances ne se dément pas. Le nombre de places est, en effet, en augmentation sur cette année 2018-2019, après une stagnation l'année précédente.

Quelle que soit les périodes, les places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes pour les adolescents (14-17 ans) sont en diminution : la raison est-elle liée à un moindre intérêt des jeunes pour ces accueils par rapport à l'année précédente ou à des choix des organisateurs sur les différents territoires (en termes d'ouverture de places) ? Notons qu'à l'inverse, sur les séjours collectifs, les départs de 14 à 17 ans ont été plus nombreux en

2018-2019 qu'en 2017-2018. Les adolescents auraient-ils préférés les départs aux loisirs organisés au sein de leur commune ?

Pour finir, comme indiqué pour les séjours collectifs, les données portant sur le handicap sont à lire avec prudence. En 2018-2019, 9 157 mineurs en situation de handicap ont été déclarés sur les temps périscolaires (quel que soit le jour d'accueil) et 5 692 sur le mois de juillet. Ces effectifs correspondent respectivement à 0,4 % et 0,5 % du nombre de places ouvertes sur ces périodes.

Quelques indicateurs à retenir sur l'année 2018-2019 :

- 31 619 accueils de loisirs et de jeunes déclarés en France métropolitaine (-6 %).
- 2 196 010 places ouvertes sur les temps d'accueil du périscolaire (-20 %).
- Un nombre de places en progression pour toutes les périodes de congés, hors Noël.

Retrouvez tous les Bulletins de l'Ovlej sur le site

www.ovlej.fr

Directeur de publication : Luc Greffier

Rédactrice : Natacha Ducatez

Ovlej

ovlej@ovlej.fr

7 rue Pérignon, 75015 Paris

Association constituée de :

 Jeunesse au Plein Air

 UNAT
Le service des hommes et des territoires